



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 septembre 2011, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent l'ensemble du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.
3. Une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle communautaire « Le Bivouac » le mardi 18 octobre 2011 à 19 h. Au cours de cette assemblée, monsieur Pierre Hallé, conseiller, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues à cette assemblée.
4. Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Fossambault-sur-le-Lac, ce 19^e jour de septembre 2011.

Jacques Arsenault
Greffier